

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze du mois de septembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six septembre deux mille vingt et un.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Roseline AGGOUN, Sylvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL, Philippe MONDEME

Excusés : Marc MATHIEU a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Jacques SABOURIN a donné procuration à Fabrice CHANEL, Christelle JOVOVIC a donné procuration à Frédérique CAZALET, Céline GROSY a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Daniel PIALET a donné procuration à David MACQ

Absents : Paul PERCETTI,

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 septembre 2021

Membres présents lors du conseil : 17

Membres absents : 6

Nombre de votants : 22

**DELIBERATION 2021-087. CULTURE : SPECTACLE « CUL ET CHEMISE » -
21 OCTBRE 2021 – SALLE DU TREMPLIN**

Rapporteur : Valérie SAINSON

Dans le cadre de la saison culturelle 2021/2022, la municipalité souhaite établir un partenariat avec le Cratère scène Nationale d'Alès pour accueillir le spectacle « Cul et Chemise » jeudi 21 octobre 2021 à 20h30 salle Le Tremplin. Cette pièce de théâtre d'environ 1 heure est interprétée par la compagnie Machine Théâtre, et sera proposée aux spectateurs à partir de 12 ans, aux tarifs suivants :

- Tarif Plein 11 euros
- Tarif Groupe 10 euros (10 personnes et plus)
- Tarif réduit 8 euros (chômeurs)
- Tarif très réduit 6 euros (-26 ans, RSA, AAH, ASPA...)

La municipalité aura à sa charge une participation financière de 1900 € HT (TVA 5,5%) correspondant à 2004,50 € TTC et 300 € TTC de forfait repas (qui seront gérés par l'équipe du Cratère).

Le Cratère aura à sa charge le contrat de cession du spectacle, le transport, l'hébergement, les droits d'auteur, la communication, l'organisation technique (personnel et matériel), le personnel de billetterie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la Conseillère Municipale en charge des Affaires Culturelles à signer la convention, à intervenir pour ce spectacle ainsi que tout document s'y afférant.

DIT que les crédits sont ouverts au BP de la commune 2021

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : **21 SEP. 2021**
et l'affichage le : **21 SEP. 2021**



Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA